

Département de l'ISERE
Commune de Cras

5.2

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

PERMIS DE DEMOLIR

Phase

ARRÊT DU PROJET

Vu pour être annexé à la
délibération d'arrêt du projet
de PLU en date du 11/09/2019

Le Maire,

Laurence JANET, urbaniste, mandataire

3 rue Ste Catherine – 69001 LYON
laurencejanet.urba@gmail.com

Vincent LIMARE, cartographie / infographie

13 rue Abbé Boisard – 69007 LYON
vincent.limare@outlook.com

ANNEXE 5.2

ZONES OU S'APPLIQUENT LES DISPOSITIONS RELATIVES AU PERMIS DE DEMOLIR

Les démolitions sont soumises au permis de démolir sur les constructions identifiées par une étoile.

Cf plans de zonage.